

N° 16/22

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 244'000.- pour le remplacement des compteurs d'eau et la mise en place d'un système de relevé à distance

Vallorbe, le 22 mars 2023

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de, Madame Armelle Favre, Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Alain Künzler, Robert Simonet et Dimitri Baumgartner, rapporteur, s'est réunie le 23 janvier 2023 à la Maison de Commune. M. Alain Künzler était excusé.

MM. Christophe Maradan, Municipal et Michel Desseigne, Chef des services techniques étaient présents lors de la séance. La Commission les remercie d'avoir pris le temps nécessaire pour la présentation détaillée du projet ainsi que les réponses et explications données à toutes les questions posées.

En préambule, il y a lieu de rappeler que la commission en charge du préavis 11/18, relatif au nouveau règlement sur la distribution des eaux, a manifesté le souhait de procéder à une modernisation rapide de notre parc de compteurs pour permettre une rationalisation du travail et permettre un suivi plus précis des fuites et autres anomalies.

Lors de cette séance, Monsieur Michel Desseigne nous a expliqué le système actuel des compteurs d'eau et leurs relevés. Messieurs Maradan et Desseigne nous ont également rapporté leur visite dans le village de Sonceboz où ils ont assisté au relevage des compteurs de cette commune en temps réel.

Après analyse du système actuel obsolète, il est clair que les compteurs sont techniquement dépassés et imprécis, ils ne permettent pas non plus d'alerter rapidement en cas de fuite ou de problème sur le réseau d'eau.

Ces dernières années, à cause de la crise sanitaire due à la Covid-19, les auxiliaires engagés pour le relevé des compteurs d'eau ont été remplacé par un système de cartes envoyés aux propriétaires. Ce système est également peu fiable et pose différents problèmes, comme les relevés des compteurs qui ne sont pas directement accessibles, dans des chambres enterrées de quartier ou pour les maisons locatives dont le relevé des compteurs ne fait pas partie du mandat des gérances par exemple.

Afin de résoudre ces différents problèmes d'obsolescence et de réduire les coûts engendrés par ces relevés, les services techniques ont fait des demandes d'offre pour comparer les systèmes actuels.

Ces comparaisons ont permis de retenir deux systèmes, dont celui proposé par le prestataire actuel de la commune. Les coûts des deux solutions étant sensiblement équivalents, le service des eaux choisi de

continuer avec la société Aquametro AG, prestataire historique de confiance et qui propose des délais de livraison plus rapide, en plus de pouvoir ré-utiliser une partie des derniers compteurs installés moyennant la pose d'un module électronique supplémentaire. Ces derniers étant compatibles et surtout utilisent également le logiciel déjà utilisé par la commune.

Ce système à ultrason permet des mesures beaucoup plus précises et permet également de détecter les fuites ou autres anomalies sur le système en temps réel.

Le système proposé par Aquametro AG est en laiton alors que celui de son concurrent est en matériaux composite, ces nouveaux matériaux sont assez récents, et il est actuellement difficile d'avoir des retours d'expérience sur le vieillissement.

Dans le détail, il faut remplacer les plus anciens compteurs par des nouveaux compteurs d'eau froide statique à ultrason avec radio intégrée « TOPAS ESK R » avec OMA Radio.

Afin d'éviter le remplacement complet du parc, il est prévu d'équiper tous les compteurs installés depuis 2013 d'un module de transmission Aquastream Radio M-M-Bus qui permettra le relevé à l'identique de tous ces compteurs ; les compteurs de 2013 seront remplacés en 2030, ceux de 2014 en 2031 et ainsi de suite jusqu'en 2039 où tout le parc sera complètement équipé des tout nouveaux compteurs.

Comme MM. Maradan et Desseigne ont pu le constater lors de leur visite à Sonceboz, le relevé par radio est extrêmement facile et rapide, il peut se faire lors d'une tournée de contrôle régulière du personnel du service des Eaux. Il suffit d'embarquer le module de réception radio dans un véhicule qui sillonne la commune selon un trajet défini, cela permettra de dégager entre 120 et 130 heures pour le personnel du service.

Comme actuellement, les compteurs sont la propriété de la Commune et sont loués aux propriétaires, le prix de location diffère en fonction du diamètre de l'entrée d'eau du bâtiment. Ces locations permettent de financer ces infrastructures.

Pour l'installation des nouveaux compteurs, ou l'adaptation du module radio, il est compté 30 minutes par installation, sachant qu'un contrôle des installations peut également être effectué, ce qui n'a encore jamais été fait.

La commission a pris note que ce projet s'inscrit dans le plan d'investissements et la planification financière de notre Commune et ne sera pas pénalisant pour le développement d'autres projets.

En conclusion de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 16/22 de la Municipalité;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au présent préavis pour le remplacement des compteurs d'eau et la mise en place d'un système de relevé à distance ;
2. de lui accorder un crédit de Fr. 244'000.- à cet effet ;
3. d'effectuer l'amortissement de ce montant comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission

Le Président :
Jacques-André Chezeaux

Le rapporteur :
Dimitri Baumgartner

